

REPUBLIQUE DU BURUNDI



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général du Gouvernement.

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DU MARDI 29 MAI 2018

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mardi 29 mai 2018 sous la présidence de son Excellence le Président de la République, Monsieur Pierre NKURUNZIZA. A l'ordre du jour figuraient :

1. Projet de Loi portant création, délimitation de la Commune Buhayira et délimitation de la Commune Murwi en Province Cibitoke, présenté par le Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local.

La Province de Cibitoke est composée de six communes dont la Commune de Murwi qui comprend six Zones parmi lesquelles la Zone de Buhayira située à 70 km de route (aller-retour) du Chef-lieu de la Commune Murwi. Cet emplacement géographique du Chef-lieu de la Commune prive la population de la Zone Buhayira d'accéder aux biens et aux services de l'Administration Centrale dont ils ont pourtant besoin.

En février 2015, à l'occasion de la visite effectuée en Commune Murwi par le Chef de l'Etat, la population de Buhayira a exposé cette question, et exprimé la doléance relative à la création de la nouvelle Commune de Buhayira, demande qui a rencontré l'assentiment du Président de la République. De son côté, le Conseil communal de Murwi a analysé cette doléance et l'a trouvée fondée, de même que les conclusions d'une Commission Technique qui a été mise en place à cet effet par le Ministère.

Le présent projet vient donc créer cette nouvelle Commune de Buhayira afin de mieux encadrer la population et promouvoir son développement surtout que la nouvelle Commune dispose des potentialités et des ressources suffisantes pour son fonctionnement. Par ailleurs, la Commune constitue l'entité administrative de base pour le développement économique et social de la population qui y est établie.

Le projet a été adopté moyennant de légers amendements.

2. Projet de Décret portant création, mission, organisation et fonctionnement du Comité National de Pilotage du Projet de reboisement national « Ewe Burundi urambaye », présenté par les Services de la Présidence de la République.

Les forêts naturelles qui couvraient 30 à 50% du territoire burundais dans le passé, sont allées en diminuant de façon qu'actuellement il n'en reste qu'environ 6,6%. Les principales causes de cette déforestation sont entre autres, la croissance démographique démesurée, les défrichements abusifs ainsi que les pratiques inappropriées de gestion des terres.

Pourtant, l'importance des arbres dans les paysages et celle des forêts en général est indéniable car plus de 95% de l'énergie consommée par les ménages proviennent du bois. Les forêts fournissent également des services éco systémiques comme la régulation du cycle d'eau, des microclimats nécessaires à l'agriculture et servent à la protection des bassins versants et surtout la prévention de l'érosion des sols.

Comme conséquences de cette déforestation, le Burundi fait face à la réduction du couvert forestier, la perte de la biodiversité, l'érosion des terres arables, les éboulements des terres provoquant la dégradation des voies de circulation, ainsi que d'autres catastrophes naturelles.

Conscientes des dangers que présente cette déforestation, les autorités burundaises au plus haut niveau ont initié le projet de reboisement national baptisé « **Ewe Burundi urambaye** », littéralement « Burundi bien habillé » en vue de restaurer le couvert forestier. Ce projet qui va durer 7 ans va être conduit en parallèle avec les autres projets de reboisement initiés dans les autres services de l'Etat, et sera réalisé principalement par les membres des forces de Défense et de Sécurité.

Le présent projet vient mettre en place un cadre juridique de fonctionnement du Comité de pilotage qui sera un organe chargé de suivre toutes les activités relatives à la mise en œuvre de ce projet et de tracer les lignes directrices à suivre.

Le projet a été adopté moyennant quelques amendements.

3. Projet de Loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de don n°D276-BI pour le financement du Projet pour la restauration et la résilience du paysage entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) signé à Bujumbura le

24 mai 2018, présenté par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage.

Ce financement sous forme de don d'un montant de 30 millions de dollars américains reçu de la part de l'Association Internationale de Développement a pour objectif de restaurer la productivité des terres dans des paysages dégradés ciblés et en cas d'une crise ou d'une situation d'urgence éligible, d'y apporter une réponse immédiate et efficace.

Le Projet sera réalisé dans deux communes pilotes à savoir Isale de la Province Bujumbura et Buhinyuza de la Province Muyinga. Il va appuyer également les activités de développement autour des parcs de la Ruvubu, Kibira et la Réserve naturelle de Bururi. Le Projet durera 5 ans.

Le projet a été adopté.

Dans les divers, le Ministre de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local a fait le point sur le déroulement du référendum constitutionnel qui a eu lieu le 17 mai 2018 avec une mention positive à l'administration à la base pour le rôle joué dans le bon déroulement de ce référendum.

La Ministre de l'Education, de la Formation Technique et Professionnelle a informé le Conseil sur les abandons scolaires et en a profité pour signaler des cas de tricheries où certains Directeurs d'établissements scolaires gonflent les effectifs des élèves inscrits dans leurs écoles pour bénéficier de plus de subsides.

Enfin le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a démenti les rumeurs faisant état de la présence du virus d'Ebola au Burundi en indiquant que les investigations faites dans toutes les structures sanitaires ont montré qu'aucun cas suspect n'a été enregistré jusqu'à présent au Burundi.

Bujumbura, le 30 mai 2018

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

ET PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT,

Philippe NZOBONARIBA.